

ABONNEMENT

Saumur	
Un an . . . . .	25 fr.
Six mois . . . . .	13
Trois mois . . . . .	7
Poste	
Un an . . . . .	30 fr.
Six mois . . . . .	16
Trois mois . . . . .	8

On s'abonne

A SAUMUR  
Au bureau du Journal  
ou en envoyant un mandat  
sur la poste  
et chez tous les libraires

POLITIQUE. LITTÉRATURE. SCIENCES. INDUSTRIE

# L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISSANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . . .	20
Réclames, — . . . . .	30
Faits divers, — . . . . .	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.  
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS  
A L'AGENCE HAVAS  
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire  
L'abonnement doit être payé d'avance

SAUMUR, 7 OCTOBRE

## UNION ET FORCE

Quelques jours à peine se sont écoulés depuis que la loyale parole de Monseigneur le Comte de Paris, assumant hautement la responsabilité de la direction du grand parti monarchique, soulevait les récriminations, les raileries et les outrages des républicains.

Et voici qu'en mettant le pied sur le sol des Etats-Unis, notre prince qui combattit pour leur indépendance, alors même qu'il se voit l'objet d'une enthousiaste réception dont tout Français a le droit d'être fier, éprouve la satisfaction d'apprendre que le parti monarchique, en dépit des joies feintes et des colères dissimulées de nos adversaires, a puisé dans ses augustes paroles une nouvelle ardeur pour la défense des principes de gouvernement dont il a la garde.

Quelques rares esprits timorés avaient paru éprouver, dès la publication de la lettre adressée à M. le sénateur Bocher, certaine appréhension, redoutant de voir la personnalité du chef de la Maison de France en butte aux polémiques violentes, inspirées par la colère ou la mauvaise foi.

Comme si le caractère de notre prince n'était point au-dessus de ces misères de la politique des partis ! Son nom avait été mêlé plusieurs fois aux débats rétrospectifs sur la crise qui a ébranlé l'édifice républicain et qui aurait pu l'abattre. Le Comte de Paris a cru devoir dire lui-même ce qu'il avait fait, avec une loyauté et une fermeté qui ont déconcerté ses adversaires et réconforté les conservateurs.

Les républicains avaient inventé le général Boulanger. Ils l'avaient comblé d'honneurs, élevé aux plus hautes situations, célébré sa grande intelligence, sa bravoure militaire, son patriotisme ardent ; ils en avaient fait un oracle politique et militaire.

Plus heureux que les opportunistes, les radicaux avaient accaparé l'idole, espérant bénéficier de sa popularité. Le parti royaliste, dans cette lutte entre frères ennemis, crut qu'il était infiniment préférable de détourner à son profit le courant d'opposition au régime républicain que de rester les bras croisés, spectateur d'un mouvement considérable de protestation contre les fautes et les abus du régime actuel.

Cette tactique pourrait être discutée dans les rangs du parti monarchique ; le but visé pouvait-il l'être ? Non.

Voilà pourquoi, au lendemain de la lettre du Comte de Paris, après les attaques aussi furieuses que prolongées des opportunistes et des radicaux contre les déclarations de notre prince, les monarchistes timorés n'ont pas tardé eux-mêmes à rendre justice, à se féliciter même de la bravoure de caractère et de la fermeté de langage de leur chef.

Quel plus éclatant témoignage de cet état d'esprit que l'adhésion imposante de tous les organes de la presse monarchique de Paris et des départements !

Notre éminent confrère, M. Depyre, a exposé, dans un remarquable article : « Hier, aujourd'hui, demain », cette attitude irréprochable du parti royaliste.

« Nos adversaires ont compris une fois de plus, conclut-il, qu'il y avait là un chef, un chef qui sait vouloir, et qui n'abandonnera jamais le champ de bataille où se jouent les destinées de la Patrie.

» Ils savent bien aussi que derrière Monsieur le Comte de Paris il y a un grand parti, puissant par le nombre, par sa situation dans le pays et l'influence légitime qu'il exerce... un parti où les consciences fatiguées ne furent jamais que de rares exceptions, et où les dissentiments ne peuvent être que passagers, dominés qu'ils sont par une inviolable fidélité à un même principe et à un même chef... un parti qui ne se résignerait à désarmer que le jour où la République deviendrait un gouvernement honnête, libéral, respectant les droits de chacun, retablissant la fortune et le crédit de la France au dedans et au dehors. »

C'est bien l'explication véritable des outrages et des attaques des républicains contre le Comte de Paris. Il en résultera pour le parti monarchique, plus étroitement serré autour de son digne chef, une union plus forte que jamais, et, en politique comme en toutes choses, l'union fait la force. EDMOND ROBERT.

## LA PAIX AVEC LE DAHOMEY

D'après une dépêche de l'amiral de Cuverville au ministre de la marine, la paix est conclue avec le roi du Dahomey.

Le P. Dorgère, qui, on le sait, avait été chargé des négociations, à peine de retour de sa captivité à Abomey, a réussi dans sa mission périlleuse.

L'arrangement intervenu stipule d'une manière formelle la possession de Kotonou par la France, et la reconnaissance de notre protectorat sur le royaume de Porto-Novo.

Nous ne pouvons nous féliciter que sous réserves d'une solution qui ne nous paraît pas assurer l'avenir. Le roi Badazin a, contre le roi Tofa, souverain de Porto-Novo, une haine de noir, — c'est le cas de le dire, — et il faudra une grande vigilance pour déjouer des agressions qui sont à prévoir.

L'occupation de Whydah par un résident français, avec une garnison, nous paraissait indispensable, et l'amiral l'avait inscrite parmi les bases primitives des traités à intervenir.

Le traité, qui sera, sans doute, soumis à la ratification des Chambres, a pour conséquence de faire cesser les hostilités immédiates. Nous croyons qu'un coup d'éclat aurait produit des résultats plus fructueux, et nous ne sommes pas de ceux qui reprochaient au ministre de la marine la ferme résolution de garantir la sécurité de nos possessions coloniales par l'énergique affirmation de la puissance française. LOUIS D'ESTAMPES.

## L'OUVERTURE DES CHAMBRES

L'Officiel a publié hier le décret, en date du 4 octobre, convoquant le Sénat et la Chambre des députés en session extraordinaire pour le lundi 20 octobre 1890.

On mande de New-York, 5 octobre :

« Le général Butterfield a donné, à l'Union-

Club, un grand dîner en l'honneur de Monsieur le Comte de Paris.

» Monsieur le Comte de Paris a dîné ce soir chez le général Sherman.

» Le Comte et sa suite partent demain lundi pour Philadelphie. »

On annonce de Nancy que l'instruction relative au délit d'espionnage imputé au nommé Bonnet est close et l'ordonnance de renvoi en police correctionnelle a été signée hier matin.

Bonnet comparaitra vendredi devant le tribunal.

Tout ce qui a été publié relativement à de prétendus complices appartenant à l'administration de la guerre ou au monde politique est de pure invention.

Le ministre de la marine a donné l'ordre d'informer contre l'enseigne de vaisseau Ungegger. Cet officier va être traduit devant un conseil de guerre qui se réunira à bord d'un des navires de la division cuirassée du Nord.

## ÉTRANGER

Partout où va Guillaume II, il se produit des accidents. En voici un autre, mais sans gravité :

« Vienne, 5 octobre. — Les deux Empereurs ont quitté aujourd'hui Muerszteg, après un déjeuner dinatoire. Ils sont partis en voiture à une heure pour aller rejoindre la station de Neuberg qui devait les conduire à Kadmer. Pendant le trajet, en passant dans le village de Lanau, l'un des chevaux de la voiture impériale s'effaroucha et courut contre la haie du jardin d'une auberge où le timon de la voiture fut rompu et un des brancards brisé, sans occasionner aucun accident.

» Leurs Majestés ont tranquillement sauté à terre, et, après avoir fait un bout de chemin à pied, elles sont remontées dans la voiture du roi de Saxe, pour continuer leur route.

» Les deux Empereurs et leur suite sont arrivés ce soir à Kadmer, où ils ont été reçus par le prince Arnulph de Bavière, par les autorités et par le clergé. Ils se sont aussitôt rendus au château, rendez-vous de chasse. »

## NOUVELLES MILITAIRES

Les officiers-élèves de l'Ecole d'application d'artillerie et du génie sont rentrés à Fontainebleau. Avec les lieutenants du cours d'instruction d'artillerie, ils forment un total de 493 officiers, non compris les professeurs au nombre d'environ 50.

## LES RÉGIMENTS MIXTES

Les régiments mixtes seront convoqués pour la première fois et par moitié en octobre 1891. On appellera les hommes dont les bataillons territoriaux appartiennent à des régiments de numéros impairs.

Les demandes de mutations pour convenances personnelles formulées par des officiers de ces bataillons et ceux du régiment territorial

proprement dit, seront désormais considérées comme des demandes de changement de corps et devront être accompagnées des consentements prévus par les règlements sur la matière.

## LES DUELS DANS L'ARMÉE

L'attention du ministre avait été appelée sur les dangers qui pourraient résulter de l'emploi du fleuret dans les duels que peuvent — non prescrire, on le sait, — mais seulement autoriser les chefs de corps.

Il vient de décider que l'emploi du fleuret sera interdit dans toutes les rencontres de ce genre, et que les combattants devront se pourvoir d'épées de combat.

## LA NOUVELLE CARTOUCHIÈRE

L'ancienne cartouchière (modèle 1884) va disparaître : elle sera remplacée par un modèle nouveau ; elle n'avait que 63 centimètres cubes de capacité, tandis que la nouvelle a 550 centimètres cubes.

Celle-ci peut contenir neuf fois plus de cartouches.

Avec la cartouchière 1884 vont aussi disparaître les coulants de ceinturon, devenus inutilés.

## LES PONTONNIERS SUR LE RHÔNE

On a fait courir, à Angers, le bruit que 22 et même 28 pontonniers se seraient noyés dans le Rhône. Voici, d'après un journal de Lyon, ce qu'il y a eu :

« Les manœuvres de pontonniers ont commencé le 1<sup>er</sup> courant, et dureront jusqu'au 8. Elles ont lieu tous les jours, de 5 à 9 heures du matin, et de midi à 4 heures du soir. Elles se font sur le Rhône, quai de la Vitriolerie, sous la haute direction du général Leclair, commandant l'artillerie de la place de Lyon. Un incident, heureusement sans conséquence, s'est produit au cours de ces manœuvres.

» Un remorqueur remontait le Rhône en traînant un chaland chargé de pierres : à son approche les bateaux d'exercices, alignés sur le travers du fleuve, se rangèrent au commandement de l'officier. Malheureusement, l'un des bateaux du milieu dérapa difficilement son ancre et le remorqueur s'embarassa dans la corde, que les pontonniers n'avaient pu hâler à temps.

» Le lieutenant qui dirigeait la manœuvre, sauta dans sa nacelle et se fit conduire au remorqueur, mais la rapidité du courant faisant dévier son embarcation, il essaya, pendant que ses pontonniers luttèrent à la rame, de s'accrocher aux pierres du chaland. Ils comptaient sans la violence du courant qui entraîna la barque, laissant l'officier accroché au chaland, le corps à moitié dans l'eau. On vint aussitôt à son secours, et on le tira de sa position désagréable. »

## BULLETIN FINANCIER

Paris, 6 octobre 1890.  
Marché presque nul. La queue de la liquidation donne un peu d'animation au marché et la paix faite avec le Dahomey fait progresser le 3 0/0 à 94.65 et le 4 1/2 0/0 à 106.50.

Comme valeurs de crédit, pas grandes variations. Très ferme nous retrouvons le Crédit Foncier à 4,310.

La Banque de Paris à 865. La Banque d'Es-compte s'affermi au cours de 340. Le Crédit Lyonnais à 782; le Crédit Mobilier à 435 au comptant.

Dans l'émission de la Silver Gance, la modération du chiffre de la souscription demandée au public fait honneur aux fondateurs de l'affaire; elle est d'accord avec l'honorabilité générale d'un pays qui a su, comme le Canada, garder les anciennes mœurs et se préserver de toutes les exagérations. On sait que les actions de la Silver Gance sont en dépôt à la Banque de l'Ouest, à Paris, où on peut s'en procurer.

On a demandé aujourd'hui à 392.50 les obligations des Chemins de fer de Porto-Rico. On se rend compte des avantages que produisent un tel placement.

C'est avec une prime de 1 fr. 75 à 2 fr. que se traitent couramment les obligations de la Société anonyme Universelle des Alcools et Liqueurs purs. Juste explication de la faveur dont elles jouissent auprès du public.

Les Chemins Economiques font 448.50.

## CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

### BOHÉMIENS ET VAGABONDS

M. le préfet de Maine-et-Loire a pris un arrêté par lequel il est interdit aux bohémiens, chanteurs ambulants, conducteurs d'ours et autres nomades, ne justifiant pas d'un domicile en France et de moyens d'existence, de séjourner ou de circuler dans le département de Maine-et-Loire.

Tous les individus de cette catégorie devront être arrêtés par la gendarmerie et reconduits par ses soins de brigade en brigade à la frontière du département le plus voisin.

M. le préfet a pris un autre arrêté non moins utile concernant les chiens errants dans le département.

### CHAMBRE CONSULTATIVE DES ARTS ET MANUFACTURES DE SAUMUR

#### Exposition française à Moscou

La Chambre consultative des Arts et Manufactures de Saumur a été informée qu'un Ukase impérial de S. M. Alexandre III du 20 avril — 2 mai 1890 — a autorisé l'installation d'une exposition Française à Moscou en 1894.

Elle tient à la disposition des industriels de Saumur les différents renseignements pour la demande d'admission qu'elle a reçu du Ministre du commerce.

Une pension de 3,500 fr. est accordée à la veuve du vice-amiral Bergasse Dupetit-Thouars.

### LES RÉGATES D'ARGENTEUIL

#### RÉSULTATS

Prix du département de la Seine. — 1. Sartori, de la Société nautique de la Marne; 2. N. Love, du Club nautique de la Basse-Seine; 3. L. Vaz, de la Société nautique d'Enghien.

Prix des Juniors-Sculls. — 1. Lecomte, du Club nautique de la Basse-Seine; 2. V. Destre, de la Société nautique de Saumur; 3. Pruvot, de la Société nautique de la Marne.

M. Destre n'a été devancé que de 7 secondes par M. Lecomte dans cette course dont la durée a été de 9 minutes 21 secondes.

Prix des Professionnels. — 1. Sadoux, de La Varenne; 2. Baubin, de Bercy; 3. Silvestre, de Bercy.

Prix National. — 1. Mac, Henry, du Cercle de l'Aviron; 2. J. Boudin, de la Société d'encouragement; 3. Hérouard, de la Société nautique de la Marne.

Championnat de France. — 1. E. Lepron, du Rowing-Club, en 8' 26", gagné de 5 mètres environ; 2. J.-K. Ooms, du Cercle nautique Amsteldyck; 3. F. Boudin, de la Société d'encouragement, en 8' 45".

### Échos mondains

Jeudi, 25 septembre, réunion complète de l'aristocratie angevine chez la baronne de la Paumélière, dans ce vieux château et joli Lavouër encore tout imprégné des souvenirs de la grande guerre. L'élite du voisinage avait voulu souhaiter la bienvenue aux deux nouvelles châtelaines, la vicomtesse J. de la Morinière et M<sup>me</sup> Louis Gourdon, née Chesnelong.

Un drag dirigé par le comte de la Boullaye, le sportsman si distingué, et M. de la Roche, a eu lieu sous les magnifiques avenues de marronniers séculaires qui donnent au château ce cachet si imposant qu'on lui connaît: vingt-deux cavaliers et soixante personnes suivant en voiture ont pris part à cette belle fête. Est arrivé premier: M. R. de la Vingtrie, suivi de près par le vicomte de Mallet, lieutenant au 1<sup>er</sup> cuirassiers.

Citons au hasard, dans la nombreuse assistance: Comte de Maillé, député, duchesse de Caumont la Force, comtesse F. de Maillé, duc et duchesse de Blacas, comtesse de la Morinière, vicomte et vicomtesse J. de la Morinière, comte et comtesse de la Boullaye, comte et comtesse de la Rochecantin, M. et M<sup>me</sup> L. Gourdon, M. et M<sup>me</sup> Benjamin Gourdon, comte et comtesse de la Guibourgère, comtesse de Quatrebarbes, M. Guy Gourdon, M. H. Chesnelong, M<sup>me</sup> et M<sup>lles</sup> de la Roche, M. et M<sup>me</sup> Brullon, M<sup>lles</sup> de la Bastille, marquis de Villoutreys, M. d'Haltecourt, capitaine d'état-major, et M<sup>me</sup> d'Haltecourt, M<sup>me</sup> et M<sup>lles</sup> de la Bévière, M<sup>me</sup> de Grainville, M<sup>me</sup> de Gélis, comtesse de Jourdan, M<sup>me</sup> et M<sup>lles</sup> de Curzon, M. et M<sup>me</sup> de la Vingtrie, comte et comtesse de Caqueray, vicomte de Chabot, etc., etc., enfin le colonel de Cléric et ses brillants officiers du 1<sup>er</sup> cuirassiers qui ont eu une grande part au succès de la fête.

Après le drag, un lunch assis par petites tables a été servi et la soirée s'est terminée par un cotillon subitement improvisé, conduit de la façon la plus charmante et la mieux réussie

par le comte de la Boullaye et M<sup>lles</sup> de la Paumélière: le tout accompagné de l'aimable entraîneur du jeune baron de la Paumélière, qui a fait les honneurs de sa maison en vrai gentleman vendéen. — X. (Anjou.)

\* \*

Le beau pays d'Anjou et de Touraine reprend sa joyeuse vie d'automne avec l'époque des chasses à courre. On n'a pas attendu la fin des chaleurs pour se livrer à la danse.

Plusieurs diners dansants ont déjà réuni l'élite de la société. La comtesse de Pronleroy, dans son joli château de la Planche-au-Chef, a donné une série de jeudis.

Citons, parmi les valseuses les plus intrépides et les plus élégantes:

La marquise de Broc, en rose, avec des fleurs naturelles; la comtesse de Canisy, en blanc; M<sup>me</sup> Gendron, en dentelle blanche; la comtesse de Saint-Henis, en blanc; M<sup>lles</sup> de Pronleroy, d'Orgeval, en vert-Nil; la comtesse de Fromont, en vieux-rose, etc., etc.

Citons encore le marquis et la marquise de Castellane, le comte et la comtesse de Maillé, le marquis de Broc, M. et M<sup>me</sup> Feuillant, le comte de Contades, le comte et la comtesse d'Orgeval.

Peu de jours après, un autre diner dansant réunissait tout ce gai voisinage chez le comte et la comtesse de Saint-Henis, aux Ricordières.

Enfin, jeudi dernier, il y a eu grande soirée dansante à la Planche-au-Chef.

Citons seulement quelques-unes des plus jolies toilettes:

M<sup>me</sup> Feuillant, en satin blanc; la comtesse de Canisy, en bleu ciel; la marquise de Broc, en blanc et or, avec plissés de mousseline de soie; la comtesse de Pronleroy, en dentelle blanche; M<sup>lles</sup> de Pronleroy, en crêpe rose; M<sup>lles</sup> d'Orgeval, en blanc.

Parmi les danseurs:

MM. les comtes Boni et Jean de Castellane, les comtes Erasme et René de Contades, le comte de Maillé, le marquis de Broc, le comte de Louvencourt, d'Achon, Gendron, etc.

Le cotillon a été conduit avec brio par le comte Boni de Castellane et M<sup>lles</sup> de Pronleroy.

(Journal d'Indre-et-Loire.)

ANGERS. — Tramways. — Dans l'une de ses prochaines séances, le Conseil municipal d'Angers va être appelé à statuer sur les propositions qui sont faites à la Ville pour l'établissement de lignes de tramways que, jusqu'à présent, pour divers motifs, l'autorité supérieure n'a pas cru devoir autoriser.

La rentrée des tribunaux. — Les vacances judiciaires prennent fin le 15 octobre; la rentrée des tribunaux aura lieu le 16 octobre. Le discours d'usage sera prononcé par M. l'avocat général Bissaud, qui étudiera les lois agraires, à Rome, sujet palpitant pour les Français de 1890.

Jeanne connut ainsi toutes ses qualités. Avec toutes les habiletés de la curiosité féminine, elle multiplia ses questions.

La nourrice ne fit aucune difficulté à répondre.

— Il ne faut pas le juger comme les autres hommes, lui. Ici, il vit comme un sauvage. Mais il connaît votre monde, puisqu'il en est; il y a vécu assez longtemps pour en garder les usages et les mœurs. C'est un fier garçon, allez, mademoiselle, et si les gens heureux et riches ne le connaissent pas, les pauvres et les souffrants le bénissent et prient pour lui. Il a fait des choses pour lesquelles il aurait dû avoir vingt médailles, des choses que les sauveteurs de profession ne feraient pas. Oh! je vous assure que c'est un maître homme, mon fils Pierre!

Comme pendant le récit du père Yvon, Jeanne éprouvait un étrange plaisir à entendre ainsi parler du jeune homme. Elle prenait sa part de l'orgueil avec lequel la nourrice vantait les vertus de son enfant d'adoption. L'officier grandissait à ses yeux, et, en même temps, il faisait grandir cette femme du peuple, cette veuve de matelot, mère elle-même d'un lieutenant de vaisseau distingué par ses mérites.

Le tour du marché. — Marché très animé, samedi, et abondamment pourvu de denrées de toute nature.

Les fruits avaient été apportés en quantité; ils maintenaient leurs prix, cependant.

Du côté de la volaille, signalons de forts arrivages d'oies qui s'écoulaient entre 5 et 6 fr. Les poulets, plus rares, atteignaient, les beaux, 3 fr. 50 et 4 fr.

Le beurre valait 1 fr. 25 et 1 fr. 30; les œufs, 1 fr. 05 et 1 fr. 40.

### BRACONNIER D'UN NOUVEAU GENRE

Un petit propriétaire, habitant de Saint-Léonard, remarquait que les raisins diminuaient considérablement dans sa vigne. Il fit le guet avec ses enfants.

Un beau matin de la semaine dernière, sa fille aperçut le nommé X... qui vendangeait tranquillement et l'interpella.

Le voleur surpris se retira en maugréant.

Dans la journée, le père et la jeune fille retournèrent encore dans la vigne. Tout à coup une détonation retentit et le plomb siffla aux oreilles de la demoiselle et de son père. C'était l'honorable citoyen X... qui essayait déjà d'exercer sa vengeance contre le propriétaire.

Celui-ci courut immédiatement prévenir la gendarmerie qui se hâta de venir faire une enquête.

X... ne put nier qu'il avait déchargé son arme; mais il affirma qu'il tirait sur un lapin.

Nous ne savons si les gendarmes ont dressé procès-verbal contre X... pour simple braconnage ou s'ils l'ont arrêté pour tentative d'assassinat; mais nous tiendrons nos lecteurs au courant de cette affaire.

Aujourd'hui ce ne sont plus les propriétaires qui repoussent les voleurs à coups de fusils, mais ce sont les voleurs qui tirent sur les propriétaires un peu gênants.

(Journal de Maine-et-Loire.)

### UNE EXPLOSION. — 4 VICTIMES

Une explosion de machine à vapeur a eu lieu samedi, dans une minoterie, à Pontchâteau (Loire-Inférieure). Deux personnes ont été tuées et deux blessées.

### UNE EXPOSITION DE CHRYSANTHÈMES

On organise à Orléans, pour le 13 novembre prochain, une grande exposition internationale, qui sera exclusivement consacrée aux chrysanthèmes de toutes espèces, et à laquelle sont invités à prendre part tous les horticulteurs, amateurs et jardiniers de la France et de l'étranger.

### UN NOUVEAU TRAITEMENT DES AFFECTIONS RHUMATISMALES

Un docteur anglais se sert depuis quatre ans, avec grand succès, paraît-il, de l'essence de

### MOËURS MARITIMES

## FLOT ET JUSANT

PAR PIERRE MAEL.

— Il faut que vous me pardonniez cela, ma chère demoiselle. Je suis peut-être un peu trop familière avec vous, mais je ne sais point parler autrement, je ne sais pas mieux m'exprimer, et j'éprouve pour vous un sentiment que je ne comprends pas moi-même. Si je n'avais pas à pleurer l'autre, il me semble que je vous aimerais comme ma fille.

Et, avec une complaisance vraiment maternelle, elle se mit à détailler les charmes réunis dans la personne de Jeanne.

Elle! c'est elle! Comme vous lui ressemblez! Voilà bien ses mains, des mains de grande dame, de longs doigts effilés. Seulement, ses pauvres mains, à elle, étaient bien maigres. Quand elle les a jointes sur sa poitrine pour mourir, elle les avait blanches comme de la cire. Et la taille, et la figure,

c'est la même chose. Il y a pourtant une différence. Vos yeux sont noirs, les siens étaient bleus, des yeux de sainte. Et puis, son sourire n'était pas gai comme le vôtre. Elle ne souriait pas souvent, car la douleur était au fond de son cœur, une douleur dont elle est morte.

Jeanne se laissait faire. Elle aussi éprouvait une immense sympathie pour cette femme si cruellement éprouvée. Et, sans qu'elle s'en aperçût, des larmes montaient dans ses paupières comme dans celles de la veuve.

— Vous avez perdu votre fille, — prononçait-elle doucement; — moi je n'ai pas connu ma mère. Vous voyez que nos parts sont égales. Mon père est bon, bien bon pour moi. Je l'aime de toute mon âme. Mais je crois que ce n'est pas la même chose d'aimer sa mère. Moi, je n'ai que des souvenirs lointains, je revois encore quelquefois une figure, et, quand je la retrouve, je pleure comme si je venais de la perdre la veille.

Peu à peu, la conversation suivait son cours. Quand Mariannik eut raconté les derniers moments de sa fille, il fut tout naturellement question de Pierre. Son nom ne fut pas prononcé, mais sa personne fit le sujet de la conversation.

winter-green en applications locales pour le traitement des affections rhumatismales suraiguës et chroniques.

Il fait faire des onctions sur les articulations malades avec un liniment composé de parties égales d'essence de winter-green et d'huile d'olives ; le membre est ensuite recouvert d'une couche épaisse d'ouate. Les douleurs disparaissent au bout de quatre à six heures.

Ce traitement est surtout efficace dans les formes chroniques. Sur plus de cent rhumatisants chroniques traités, deux seulement n'ont pas été soulagés par les applications locales d'essence de winter-green.

On sait que l'essence de winter-green s'obtient du palomnier (*Gaultheria procumbens*) et qu'elle contient 90 0/0 de salicylate de méthyle, et 10 0/0 d'un hydrocarbure volatil aromatique, la gaulthérine.

### État civil de la ville de Saumur

Du 1<sup>er</sup> au 30 septembre 1890.

#### NAISSANCES

Le 2. — Marie-Augustine Alteau, rue d'Orléans.

Le 4. — Eugène-Henri Aubert, rue Nationale ; — Georges Chanut, à l'Hospice.

Le 5. — Alfred Barbier, rue des Moulins ; — Émilie-Rose Holder, à l'Hospice.

Le 6. — Henri-Hippolyte Hardouin, rue de Fenet.

Le 9. — Louis-Hyacinthe-François Rousseau, Grand'Rue.

Le 11. — Léon Josse, rue de Poitiers.

Le 12. — Maurice-Jean-Marie Godineau, rue Saint-Jean ; — Henri Perré, rue du Pressoir-Saint-Antoine.

Le 13. — Yvonne-Marie-Renée Cerisier, rue Nationale.

Le 16. — Georges-Léon-Marcel Monteil, rue du Pressoir-Saint-Antoine.

Le 19. — Maurice-André Régnier, route de Varrains.

Le 20. — Ernest-Marcel Mathieu, route de Varrains.

Le 22. — Jeanne-Yvonne-Marie Diébolt, rue Pavée ; — Louis Juteau, rue des Saulaies ; — Marie-Pauline-Antoinette Pradeau, rue de la Tonnelle.

Le 24. — Georges Prêtre, à l'Hospice ; — Gaston-Joseph Dargelos, rue Fardeau ; — Raymond-Amédée Perrein, rue d'Orléans.

Le 30. — Antonia-Louise-Eugénie Guigon, rue des Capucins.

#### MARIAGES

Le 4<sup>er</sup>. — Étienne-Léon Daubonne, garçon de café, a épousé Léontine-Marie Renault, fruitière, tous deux de Saumur ; — Pierre-Charles Beillouin, maçon, de Varrains, a épousé Marie Robineau, jardinière, de Saumur.

Le 6. — Gabriel Sardier, cavalier à la 5<sup>e</sup> compagnie de remonte, a épousé Louise-Julie

Bessonneau, sans profession, tous deux de Saumur.

Le 8. — Léon-Hippolyte Lallement, tailleur d'habits, a épousé Blanche-Pauline Gentils, couturière, tous deux de Saumur ; — Pierre-Joseph Pelou, vannier, a épousé Victorine-Julienne Harivel, journalière, tous deux de Saumur.

Le 15. — Louis Hobbe, chapelier, a épousé Augustine Rétiveau, domestique, tous deux de Saumur.

Le 20. — Jules Guillemé, menuisier, a épousé Justine-Charlotte Davoine, couturière, tous deux de Saumur.

Le 22. — François-René-Raoul-Joseph Lefebvre d'Argencé, juge au tribunal civil de Vendôme, a épousé Esther-Marie-Lise Laumonier, sans profession, de Saumur.

Le 27. — Louis-Émile Suberbie, ajusteur-mécanicien, a épousé Emilie-Ernestine Tolinan, couturière, tous deux de Saumur ; — Alfred Audebert, jardinier, a épousé Clémentine-Louise Bontemps, couturière, tous deux de Saumur.

Le 30. — Édouard-Jean-Baptiste Pagerie (veuf), aubergiste, a épousé Marie-Louise Lebauf, couturière, tous deux de Saumur.

#### DÉCÈS

Le 2. — Louis-Marie Briant, 8 mois, rue de la Visitation ; — Jeanne Mompontel, journalière, 49 ans, veuve François Degnat, à l'Hospice ; — Albertine-Jeanne Goglet, 4 ans, rue de la Visitation.

Le 3. — Charles-Victor Montaudon, 3 mois, rue de Nantilly.

Le 4. — Sophie-Eudoxie Blot, rentière, 81 ans, épouse Auguste-René Bouchereau, rue de la Petite-Bilange ; — Suzanne-Mathilde-Françoise-Yvonne Dechezelles, 8 mois, quai de Limoges.

Le 6. — Victor-Emeric Bascolle, vannier, 47 ans, à l'Hospice.

Le 7. — Léon-Louis Fimbel, 1 an, rue de la Visitation ; — Georges-Louis Bossner, sans profession, 50 ans, à l'Hôpital.

Le 9. — Alphonse Motheau, canonnier au 33<sup>e</sup> régiment d'artillerie, 22 ans, à l'Hôpital ; — Aimé-Auguste-Victor Sauleau, 2 ans, place du Roi-René.

Le 10. — Georges-Abel-Louis Maillot, 3 mois, route de Varrains ; — Marie Houdayer, journalière, 70 ans, veuve Jean Wilhelm, à l'Hospice ; — Jeanne Huberdeau, cultivatrice, 59 ans, épouse Jacques Desessards, à l'Hospice.

Le 11. — Jeanne-Georgette Debernardi, 3 ans, rue Haute-Saint-Pierre ; — François Gardet, cultivateur, 61 ans, à l'Hôpital.

Le 13. — Jean-Joseph Fraenzer, rentier, 75 ans, rue Bodin ; — Jules-Henri Groleau, ferblantier, 34 ans, rue d'Orléans ; — Étienne Guiocheau, corroyeur, 56 ans, quai Saint-Nicolas.

Le 14. — Eugénie-Marie-Léontine Lebert,

sans profession, 26 ans, épouse Achille-Arthur Saboureau, Grand'Rue.

Le 15. — Alexis Mondon, corroyeur, 65 ans, rue de la Visitation.

Le 17. — Augustine-Ursule Andouin, 4 ans, route de Rouen ; — Pierre Marrot, retraité, 68 ans, rue Saint-Nicolas.

Le 20. — Marie-Céline Berruë, rentière, 70 ans, célibataire, à Notre-Dame-des-Ardilliers.

Le 21. — Auguste-Maurice Bouvet, employé de commerce, 23 ans, place du Marché-Noir.

Le 22. — Louise-Antoinette Fresneau, blanchisseuse, 53 ans, épouse Louis Poul, rue Courcouronne.

Le 23. — Pierre Desvignes, maçon, 74 ans, à l'Hospice.

Le 25. — Marie Roché, bijoutière, 34 ans, célibataire, à l'Hôpital.

Le 27. — Georges-Etienne-Auguste Soudier, 2 mois, rue Saint-Nicolas.

Le 28. — Joseph Broquerie, menuisier, 85 ans, rue du Presbytère ; — Alexis-Samuel Tézé, tailleur de pierres, 68 ans, rue de Poitiers ; — Anne Mème, sans profession, 79 ans, veuve Michel Hupont, à l'Hospice ; — Jeanne Richou, sans profession, 78 ans, veuve Pierre Boiteau, à l'Hospice.

Le 29. — Augustine Belliard, ouvrière, 66 ans, veuve Louis Devidal, à l'Hospice.

Le 30. — Sophie-Henriette Neustedt, propriétaire, 62 ans, veuve François-Charles Maubert, rue du Pressoir-Saint-Antoine ; — Albert-Hippolyte Massif, comptable, 45 ans, à l'Hôpital.

### FAITS DIVERS

C'est samedi qu'a eu lieu, en cent lots, la vente des raisins de la fameuse treille du palais de Fontainebleau. Le produit, évalué à environ 2,620 kilogrammes, a été adjugé à différentes personnes pour le prix de 3,240 fr., soit à peu près 4 fr. 50 le kilogramme en moyenne.

#### DE PÉTERSBOURG A PARIS EN VÉLOCIPÈDE

Vendredi matin, à dix heures, est arrivé à Paris un lieutenant d'artillerie russe, M. Géorgiy Martos. Le voyage de Saint-Petersbourg à Paris, 3,400 kilomètres, a été fait en 30 jours, en vélocipède.

Les principales étapes de l'itinéraire étaient : Saint-Petersbourg, Varsovie, Posen, Berlin, Magdebourg, Dusseldorf, Vervins, Reims, Paris.

Dans quelques jours, M. Martos partira pour Londres, et, après une tournée en Angleterre, il retournera par Ostende à Saint-Petersbourg sur le même vélocipède. M. Martos n'a que vingt-deux ans. Il est descendu à l'hôtel du Midi.

émotions suaves ; elle le méconnaissait, mais elle ne pouvait méconnaître la douceur du trouble subi.

Le dialogue avait pris fin, chacune des deux femmes s'absorbant en un mutisme grâce auquel elles conversaient avec elles-mêmes.

Le regard vague, errant sur la mer bleue, sur le dédale des îles et des chenaux, Jeanne ne s'apercevait point que l'heure avait fui. La mer, descendant avec lenteur, découvrait le pied des roches. Le varech s'entassait, ça et là, en lourds paquets que la vague en retraite accrochait aux pointes du granit.

Or, tandis que la jeune fille rêvait sous le caressant murmure de l'eau qui rétrogradait, les voyageurs du groupe retournaient au Grand-Bouf. Un bruit d'avirons frappant en cadence la lame fit brusquement retourner Mlle de Buheil.

C'était la baleinière qui réintégrait le port d'attache. Quand tout le monde eut mis pied à terre, on prit le chemin de la maison, qui se trouvait dans la même direction que la tombe.

Il était évident que Pierre avait le projet d'offrir un lunch à ses visiteurs. Mais, à ce moment, Yvon s'avança :

— Si ces messieurs veulent quitter l'île, il est temps. Dans un quart d'heure, le bateau serait échoué. Il nous faut profiter de l'eau qui reste avant la fin du jusant.

La remarque était fondée. On ne ment pas une embarcation du tonnage du *Jeune-Corentin* comme une simple périssoire. Sans compter que si l'on attendait plus longtemps, il serait impossible d'arracher l'embarcation aux mortels contacts des récifs, encore complètement couverts.

Tout le monde se rendit à la raison. Pierre prit les devants, afin d'avertir Mlle de Buheil. Elle l'avait aperçu.

Ils se rencontrèrent devant le tombeau.

Il suffit à Pierre d'un regard pour découvrir la croix déposée dans l'angle de la roche. Ses yeux se mouillèrent.

— C'est vous, mademoiselle, qui... ?

Il ne put en dire davantage. Sa voix s'étranglait au passage.

— Ne me remerciez pas, dit Jeanne. Tout le plaisir a été pour moi. C'est bien peu, et nous ne sommes pas à Paris pour que j'aie pu mieux faire.

Spontanément, leurs mains s'unirent.

Et, pendant un instant d'inappréciable du-

rée, elles se transmirent le double sentiment qui débordait de ces deux cœurs. La parole n'est pas le seul langage de l'homme.

Quand on eut regagné le gros des touristes, M. de Buheil, fort amicalement, invita à dîner pour le surlendemain Pierre L'Olonnois et Jean Le Tianek, dans sa villa de Saint-Pair. L'invitation fut acceptée.

Dix minutes plus tard, la voile du cotre se gonflait doucement et, penchée coquettement sur le flanc, la barque reprenait le chemin de Granville.

(A suivre.)

Un locataire peu exact à payer son propriétaire.

— Comment, lui dit-on, vous n'assistez pas à la fête que donne votre propriétaire ?

— Non, nous ne sommes pas dans les meilleurs termes.

— Savez-vous l'étymologie du mot Palais, pour désigner l'endroit où les avocats bavardent du matin au soir ?

— C'est bien simple, puisque c'est au palais que la langue a été toujours le mieux pendue.

### GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS

Mardi 7 Octobre

Ouverture de la saison théâtrale. — FAUST, opéra de Ch. Gounod.

Jeudi 9 Octobre

LA TRAVIATA, opéra en 4 actes, musique de Verdi. Le Maître de Chapelle, opéra-comique en 1 acte, musique de Paër.

### Théâtre de Saumur

TOURNÉES ARTISTIQUES DECOUDUN, ADMINISTRATEUR.

JEUDI 9 Octobre 1890

UNE SEULE REPRÉSENTATION DONNÉE PAR

M<sup>me</sup> JANE MAY

Des théâtres de Paris

Accompagnée d'Artistes du théâtre des Variétés

### GENTIL-BERNARD

Pièce en 3 actes, mêlée de chants, par Dumanoir et Clairville, musique d'Eugène DÉJAZET.

### A CE SOIR !

Folie-vaudeville en 1 acte et 3 tableaux, musique de MM. VASSEUR, CH. LECOQ, LACÔME, etc.

Premier tableau. — Un Scandale dans la salle. M<sup>me</sup> JANE MAY remplira le rôle d'une Ouvreuse à la première galerie.

Deuxième tableau. — Les Actrices Parisiennes. M<sup>mes</sup> Sarah Bernhardt, Jeanne Granier, Louise Théo, Judie, Céline Chaumont, Milly-Meyer, Lavigne, etc., imitées par M<sup>me</sup> JANE MAY.

Troisième tableau. — La Répétition générale.

On commencera par UNE FEMME NERVEUSE, comédie en 1 acte, de M. Louis DUPUY.

### BOURSE DE PARIS

Du 6 Octobre 1890

3 0/0 . . . . .	94 40
3 0/0 amortissable . . . . .	95 25
4 1/2 . . . . .	106 40

### MARCHÉS

LONGUÉ, 2 octobre

Blé, l'hect., 49 fr. — Seigle, 44 fr. — Orge, 44 fr. — Avoine, 8 50. — Foin, la charrette, 45 à 50 fr. — Paille, 25 à 30 fr. — Pommes de terre, le double-décal., 4 25. — Pain, les 6 kilos, 2 fr. — Beurre, le 1/2 kil., 4 45. — Œufs, la douzaine, 1 05. — Volailles, la couple, 3 à 6 fr.

CHATEAU-GONTIER, 2 octobre

Froment, de 3 60 à 3 70 le double-décalitre ; orge, de 1 75 à 1 90 ; avoine, de 1 35 à 1 60 ; sarrasin, de 4 50 à 4 60. Foin, de 50 à 55 fr. les 4,000 kil. Paille, de 30 à 35 fr. les 4,000 kil.

LE MANS, marché aux porcs gras du 4 octobre

Vente active, beaucoup de monde. Ont été amenés au marché de ce jour : 1,079 porcs ; tous ont été vendus à raison de : 1<sup>re</sup> qualité, 90 c. le kil. ; 2<sup>e</sup> qualité, 85 c. ; 3<sup>e</sup> qualité, 80 c.

MARCHÉ DE SAUMUR DU SAMEDI 4 OCTOBRE 1890

Froment-commerce, l'hectolitre	18 50	Beuf ou vache, le kil.	1 80
id. halle (moyenne)	18 30	Veau	2 —
Métail	14 50	Mouton	2 40
Seigle	10 65	Porc	1 60
Orge	10 60	Poulets la couple	4 —
Avoine	8 50	Dindonneaux	9 —
Sarrasin	—	Canards	4 50
Haricots blancs	23 —	Oies	9 —
Haricots rouges	20 —	Beurre le kilog.	2 20
Fèves	—	(Œufs la douzaine	1 10
Noix	17 —	Foin, la charretée de 780 kilog.	45 —
Châtaignes	17 —	Luzeine	40 —
Sel les 100 kil.	15 —	Paille	30 —
Son	12 —	Huile de noix, 50 kil.	130 —
Pommes de terre, la barrique	10 —	Chanvre 1 <sup>re</sup> qualité les 52 kilog. 500	—
Farine, la culasse de 157 kilog.	55 50	id. 2 <sup>e</sup>	—
Pain 1 <sup>re</sup> qual., le kil.	—	id. 3 <sup>e</sup>	—
id. 2 <sup>e</sup> id. Of. 35	—	Charbon de bois, les 100 kilog.	16 —
id. 3 <sup>e</sup> id. Of. 33 66	—	Charbon de terre	5 —

Cours des Vins.

<b>Rouges.</b>	
Souzay et environs	la barrique 110 à 120
Champigny	120 à 130
Varrains	105 à 115
Bourgueil	120 à 130
Restigné	110 à 120
Chinon	105 à 115
<b>Blancs.</b>	
Coteaux de Saumur	la barrique 130 à 140
Ordinaires, environs de Saumur	120 à 130
Saint-Léger et environs	100 à 115
Varrains et environs	120 à 125
Le Puy-Notre-Dame et environs	100 à 110
La Vienne	100 à 110
Cidre de Bretagne	la barrique 40 à 45
Cidre de Normandie	45 à 50
Eau-de-vie, droits non compris	l'hectolitre 66
Vinaigre de vin	— 24

LEON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

68, Quai de Limoges

SAUMUR

Prix Modérés

Etude de M<sup>e</sup> LELIÈVRE, notaire à Saumur.

A VENDRE

DE GRÉ A GRÉ

DEUX MAISONS

D'habitation et de rapport

Situées à Saumur, faubourg des Ponts et rue de la Visitation, n<sup>os</sup> 5 et 7.

S'adresser, pour traiter et visiter, à M. PERCHER, expert à Saumur, rue Dacier, 23, et à M<sup>e</sup> LELIÈVRE, notaire. (714)

Economic-Corset

Nouveau système breveté s. g. d. g.

Avec l'Economic-Corset, les dames peuvent remplacer elles-mêmes, sans le secours d'aucune corsetière, les baleines, ressorts et buses qui viennent à se casser.

L'Economic-Corset se trouve chez M. J. COUTARD, parfumeur, 2, rue Saint-Jean, à Saumur. (719)

GRANDE LIQUIDATION

Pour cause d'agrandissement

AU

GRAND BAZAR

Tenu par DAVEAU, doreur

Rues du Puits-Neuf, 14, et de la Cocasserie, 17 et 15

Les Agrandissements de ces Magasins sont enfin décidés ! Pour faciliter ces travaux, il est urgent d'écouler rapidement le **STOCK CONSIDÉRABLE** de marchandises qui les encombrant. Pour arriver à ce résultat, une **GRANDE LIQUIDATION** sans précédent à Saumur, et à prix très réduits, sera faite à tous les rayons, excepté à celui du **35 centimes**, et à celui du **20 centimes** qui vient d'être monté.

La Liquidation frappera toutes les autres marchandises en magasin et également celles devant arriver de fabrique pour les *Etrennes du Jour de l'An*, telles que : **Jouets, Objets d'art, Maroquinerie, Glaces, Tableaux, Gravures anglaises et de Gouffé**, Parfumerie, Vannerie, Faïences, Porcelaine, Verrerie, Brosserie, Articles de ménage, etc. Les articles de **Bouquetterie** : Bas, Chaussettes, Capulets, Fichus, Gants, Mitaines, et de **Papeterie** : Cahiers, Registres, Copies de lettres, Papiers à lettres, seront aussi liquidés.

Il sera fait des lots de solde aux Marchands. Tout le monde voudra profiter de ces Occasions, et le **GRAND BAZAR**, rues du Puits-Neuf, 14, et de la Cocasserie, 17 et 15, que sa Belle et Sympathique Clientèle aime tant à visiter, restera toujours « *Une des Curiosités de Saumur* ».

Les travaux de Dorure et d'Encadrements se feront dans un local spécial pour qu'ils ne soient pas retardés par l'affluence de la Liquidation.

ÉPICERIE PARISIENNE

RUE D'ORLÉANS, 33, et RUE DACIER, 38

IMBERT ET FILS

Chocolat Menier, marqué 2 fr. le 1/2 kil.	4.65
— Poulain, — 2 fr. —	1.70
— du Planteur, — 2 fr. —	1.70
— C <sup>ie</sup> Coloniale, — 2 fr. 50 —	2.20
Collation des enfants, la boîte de 21 et 44 tablettes	1.80

Chocolats et Cacaos Félix Potin. — Chocolats et Cacaos d'Alguebelle.

CHOCOLATS IMBERT

N <sup>o</sup> 1, bonne qualité, 1/2 kil.	1.20	N <sup>o</sup> 4 — supérieur, —	1.80
N <sup>o</sup> 2, santé surfin, —	1.50	N <sup>o</sup> 5 double vanille, —	2.10
N <sup>o</sup> 3 vanillé (recommandé) —	1.60	Remise de 5 0/0 par 5 kilos (sauf nos 1 et 2).	



**VIN BRAVAIS**  
aux Tannins de Caféine, Cocaine et Théobromine  
PRINCIPES ACTIFS DU  
**KOLA, COCA, GUARANA et CACAO réunis**  
PRIX DE LA BOUTEILLE : 5 FRANCS

Le VIN BRAVAIS est le plus efficace des Stimulants et Stomachiques, le plus agréable des fortifiants et anti-nerveux employés en médecine, et le plus puissant des toniques connus à ce jour. (Presse Médicale et Scientifique)

Journal des Hôpitaux (1<sup>er</sup> Mai 1888) L'Union Médicale (28 Avril 1888) Semaine Médicale (11 Mai 1889) Le Progrès Médical (18 Avril 1889) Bulletin Médical (30 Avril 1888) L'Hygiène Pratique (30 Mars 1889)

Un Gobelet-Meure décoré, en cristal de Baccarat, servant à doser le VIN BRAVAIS, accompagnant chaque bouteille.

Demander et Renseignements : RAOUL BRAVAIS, 1, rue Chabanais, Paris

Dépositaire du Vin Bravais, à SAUMUR : L. PEYRAMAURE.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

CHEMINS DE FER --- GARES DE SAUMUR

LIGNE DE L'ÉTAT

PARIS — SAUMUR — BORDEAUX									
STATIONS	Mixte matin	Mixte matin	Mixte matin	Expr. matin	Omn. matin	Omn. soir	Expr. soir	Expr. soir	Omn. soir
Paris				7 55	12 50	7 55	8 30	11 25	
Chartres	6 »			9 34	10 12	2 51	9 41	10 12	1 23
Château-du-Loir	10 13			12 22	1 58	6 35	12 28	1 8	4 51
Noyant-Méon	11 20			1 5	3 8	7 40	1 13		5 54
Linières-Bouton	11 29				3 17	7 49			6 4
Vernantes	11 43				3 30	8 »			6 14
Blou	11 54				3 41	8 10			6 24
Vivv	12 2				3 49	8 17			6 31
SAUMUR (Orl.)									
(arrivée)	12 15			1 38	4 2	8 29	1 48	2 22	6 42
(départ)	12 23			1 44	4 14	8 34	1 54	2 28	6 53
Nantilly (arrivée)	12 31				4 22	8 41			7
SAUMUR (Etat)									
(arrivée)	12 41				4 34	8 51			7 11
(départ)		8 31	10 37		4 11	8 30			6 50
Nantilly (départ)		8 37	10 44		4 23	8 43			7 3
Chacé-Varrains		8 47	10 52		4 29	8 49			7 9
Brézé-Saint-Cyr		9 11			4 37	8 56			7 17
Montreuil-Bellay		9 41	11 24	2 15	4 57	9 14	2 25	2 59	7 33
Thouars		10 17	11 57	2 44	5 51	9 40	2 52	3 28	8 14
Niort			3 58	4 30	8 42		4 40	5 20	11 40
Saintes				6 24	11 52		6 22	7 53	2 22
Bordeaux				9 52	4 18		9	11 13	4 54

BORDEAUX — SAUMUR — PARIS									
STATIONS	Mixte matin	Mixte matin	Mixte matin	Expr. matin	Mixte soir	Omn. matin	Mixte soir	Expr. soir	Expr. soir
Bordeaux					5 40	8 20			3
Saintes				7 12	9 9	11 39	5 13		6 40
Niort	5 25			9 42	10 51	2 5	5 35	8 10	8 30
Thouars	8 35	6 5	12 12	12 45	1 35	4 15	8 40	10 10	10 45
Montreuil-Bellay	9 40	6 57		1 7	2 37	5 1 9		10 32	11 15
Brézé-Saint-Cyr	9 59	7 18			2 51	5 16	9 41		
Chacé-Varrains	10 11	7 27			2 58	5 24	9 50		
Nantilly (arrivée)	10 16	7 32			3 3	5 29	9 55		
SAUMUR (Etat)									
(arrivée)	10 22	7 45			3 13	5 42	10 3		
(départ)		7 25	11 25		2 52	5 20			
Nantilly (départ)		7 36	11 36		3 4	5 31			
SAUMUR (Orl.)									
(arrivée)	7 47	11 44	1 34	3 12	5 39		10 59	11 46	
(départ)	7 57	11 54	1 39	3 16	5 43		11 7	11 53	
Vivv	8 11	12 10		3 28	5 57				
Blou	8 20	12 19		3 36	6 6				
Vernantes	8 33	12 33		3 47	6 19				
Linières-Bouton	8 46	12 45		3 58	6 31				
Noyant-Méon	9 1	12 58	2 15	4 10	6 45		11 44		
Château-du-Loir	10 22	2 4	2 55	5 22	7 58		12 33	1 12	
Chartres	2 47		5 56	9 26	12 4		3 26	4 5	
Saintes	5 50		7 30	11 50	2 27		5 10	5 45	

SAUMUR — PORT-BOULET — CHINON							
STATIONS	Mixte matin	Mixte matin	Mixte soir	STATIONS	Mixte matin	Omn. soir	Mixte soir
Saumur	7 52	11 16	4 34	Chinon	7 41	4 34	9 5
Port-Boulet	8 40	12 20	6 50	Port-Boulet	8 10	4 56	9 45
Chinon	9 41	1	7 14	Saumur	9 4	7 6	10 32

POITIERS — MONTREUIL — DOUÉ — ANGERS					
STATIONS	Mixte matin	Mixte matin	Marc. matin	Omn. soir	Mixte soir
Poitiers	6 5	6 45	12 53		
Moncontour	7 41	10 47	2 42		
Loudun	8 42	1 39	3 56		
Montreuil (ar.)	9 19	3 21	4 35		
(départ)	6 50	9 27	4 20	4 59	9 30
le Vaudelnay	7 2	9 39	4 40	5 40	9 43
Baugé	7 14	9 51	5 30	5 21	9 56
Doué	7 22	9 58	6 16	5 29	10 5
Martigné	7 45	10 20	7 5	5 49	10 30
Angers	9 12	11 45	10 7	7 12	

ANGERS — DOUÉ — MONTREUIL — POITIERS					
STATIONS	Omn. matin	Mixte matin	Marc. matin	Omn. soir	Omn. soir
Angers	4 40		7 30	11 48	6 30
Martigné	6 1	8 26	11	1 12	8 4
Doué	6 24	8 55	11 54	1 35	8 13
Baugé	6 32	9 5	12 16	1 44	8 28
le Vaudelnay	6 39	9 13	12 34	1 51	8 37
Montreuil (ar.)	6 48	9 26	12 51	2 1	8 54
(départ)	7 38		1 26	2 21	9 17
Loudun	8 24		4 14	3 10	10 14
Moncontour	8 56		6 10	3 43	10 49
Poitiers	10 33		10 40	5 22	12 17

LIGNE D'ORLÉANS

NANTES — ANGERS — SAUMUR — TOURS — PARIS									
STATIONS	Direct soir	Omn. mixte matin	Expr. mixte matin	Omn. mixte soir	Expr. mixte soir	Omn. mixte soir	Expr. mixte soir	Omn. mixte soir	Expr. mixte soir
Nantes	11 55		8 25	8 55	12 7	3 40			7 35
Angers	2 19	6 30	10 29	12 27	2 57	5 10	5 20	9 35	
La Ménitré	2 52	7 10	10 51	12 37	2 42		6 10	10 1	
Les Rosiers		7 19	10 58	12 46	3 52		6 23		
St-Clément		7 26		12 53	3 59		6 32		
St-Martin		7 33		12 59	4 7		6 41		
Saumur ar.	3 22	7 46	11 13	1 11	4 20	5 53	6 58	10 24	
— dt.	3 26	7 52	11 16	1 15	4 31	5 56	7 3	10 30	
Varennes		8 5	11 26	1 27	4 45		7 21		
Port-Boulet	3 50	8 20	11 35	1 38	5 1	6 13	7 39	10 50	
Langeais	4 23	8 59	11 55	2 12	5 46	6 35	8 30	11 16	
Tours arr.	5 2	9 42	12 33	3 51	6 35	7 14	9 52	11 48	
Paris arr.	10 39		4 48	10 46	2 35	11 58			